

<http://www.snetap-fsu.fr/Bac-pro-renove-la-DGER-veut-rendre.html>



Bac pro rénové : la DGER veut rendre le CCF prépondérant

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie professionnelle -

Date de mise en ligne : jeudi 14 janvier 2010

Date de parution : 18 janvier 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Parité entre CCF et épreuves terminales : la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche dénie cet équilibre.

Les organisations syndicales quittent la CPC du 14 janvier

A l'occasion de la Commission Professionnelle Consultative Plénière du 14 janvier 2010, le SNETAP-[FSU](#), le SFOERTA-[FO](#), le [SYAC-CGT](#), organisations syndicales majoritaires représentant les personnels de l'enseignement agricole public et la FEP-[CFDT](#), organisation majoritaire représentant les personnels de l'enseignement agricole privé, ont exigé le maintien d'un équilibre des coefficients des épreuves certificatives en cours de formation et des épreuves ponctuelles terminales dans la délivrance du diplôme du Baccalauréat professionnel.

Faute de réponse claire de la [DGER](#), elles ont quitté la réunion estimant inutile de poursuivre les échanges sur un diplôme de fait dévoyé.

Cette revendication forte faisait suite à la présentation des conditions d'évaluation du Bac Pro lors de la [CNS](#) « Études Générales » du 7 janvier dernier alors que depuis plus d'un an l'administration refusait de se prononcer clairement sur la part du Contrôle en Cours de Formation dans l'obtention des Bacs Pro rénovés.

Malgré quelques divergences sur la philosophie même du CCF, les quatre organisations syndicales (SNETAP-FSU, SFOERTA-FO, SYAC-[CGT](#) et FEP-[CFDT](#)) ont trouvé un consensus fort sur la non augmentation de la part du CCF dans l'obtention des diplômes de l'Enseignement Agricole.

La DGER tout en assurant être attachée au dialogue social, est restée sourde à cette revendication qui n'a pourtant rencontré ni contestation ni veto de la part des autres membres de la Commission Professionnelle Consultative.

La volonté aujourd'hui du Ministère de l'Agriculture d'augmenter la part des CCF dans l'obtention des diplômes (d'abord [BTSA](#) et aujourd'hui Bac Pro) est un casus belli car le maintien de l'équilibre entre CCF et épreuves terminales dans la délivrance du Bac Pro est une demande forte des équipes pédagogiques, attachées à la valeur nationale des diplômes.

Rompre l'équilibre alors que les conditions de mise en œuvre et la fiabilité du CCF n'ont jamais fait l'objet d'aucune expertise de la DGER est inacceptable.

De plus deux éléments spécifiques au Baccalauréat professionnel accentuent encore les risques d'un déséquilibre entre CCF et Epreuves Terminales :

- contrairement aux autres examens, l'obtention du Bac Professionnel n'exige pas de note minimum éliminatoire aux épreuves terminales. Cette particularité diminue de fait la valeur de ces épreuves,
- la mise en place d'une épreuve de contrôle à la session 2009 de l'examen du Bac Pro avait déjà renforcé la part du CCF dans l'obtention du diplôme : un candidat n'ayant pas la moyenne à l'ensemble des épreuves mais

Bac pro rénové : la DGER veut rendre le CCF prépondérant

ayant une note minimum de 8 pouvait bénéficier d'une épreuve de rattrapage à condition d'avoir obtenu une note égale ou supérieur à 10 à l'épreuve E7. Or cette dernière est entièrement évaluée en CCF.

L'épreuve de contrôle a donc renforcé la place du CCF et modifié les conditions de délivrance des diplômes sans consultation des CPC compétentes.

Enfin l'argument développé par la DGER (le décret Bac Pro ne laisse aucune marge de man¹/₂uvre) pour justifier la diminution de la part des épreuves terminales n'est pas acceptable : remettre en cause la cohérence d'une formation sur le seul argument d'un carcan administratif ne peut être entendu alors que nous dénonçons depuis deux ans la précipitation avec laquelle se fait la rénovation de la voie professionnelle.

Pour l'ensemble de ces raisons le SNETAP-FSU, le SFOERTA-FO, le SYAC-CGT et la FEP-CFDT exigent le maintien de l'équilibre des coefficients des épreuves certificatives en cours de formation et des épreuves ponctuelles terminales dans la délivrance du Baccalauréat Professionnel et demandent en conséquence solennellement à la DGER de revenir à cet équilibre.